

Élections aux Chambres de métiers et de l'artisanat du 1^{er} au 14 octobre

VOTONS POUR LA LISTE

LA VOIX DES ARTISANS



travail

Un plan pour les 3 millions de travailleurs indépendants

Dans un discours aux accents de meeting, Emmanuel Macron a dévoilé hier un plan en faveur des plus de 3 millions de travailleurs indépendants, qui rend notamment insaisissable leur patrimoine personnel en cas de défaillance et élargit l'accès à une assurance chômage.

« Vous représentez le fil rouge de mon engagement ces dernières années, le mérite, le travail, la prise de risque et la volonté ! », a lancé le chef de l'État, ovationné par environ 600 membres de l'U2P, principale organisation des indépendants – artisans, commerçants, professions libérales... – à la Maison de la mutualité.

« Nous devons réengager la nation tout entière dans cette culture du travail et

du mérite, c'est un combat culturel », a-t-il encore affirmé.

Il a annoncé une vingtaine de mesures, à commencer par la protection du patrimoine personnel des indépendants qui « sera insaisissable » en cas de défaillance. « Seuls les éléments indispensables à l'activité professionnelle pourront être saisis », a-t-il précisé, alors qu'actuellement seule la résidence principale est protégée en cas de coup dur professionnel.

Élargir l'accès à l'assurance chômage

« C'est le point le plus important, c'était une demande ancestrale », a réagi Dominique Métayer, président de l'U2P. Pour mieux remplir une promesse de



Le chef de l'État hier à la Maison de la mutualité. /AFP

campagne, M. Macron a également annoncé que tous les indépendants qui cesseront leur activité pourront toucher l'assurance chômage, une fois tous les cinq ans, afin de faciliter l'accès à ce dispositif aux critères « trop restrictifs ». Il ne sera plus nécessaire d'être passé par une liquidation ou un redressement et le critère de revenu sera assoupli, a-t-il dit. Le dispositif mis en place en novembre 2019 n'a été utilisé que par un millier de personnes. :

« Les conditions posées ont été si contraignantes que c'étaient des gens très très motivés qui sont allés chercher la réforme », a reconnu le président de la République.

De fait, sur les 2 396 demandes effectuées auprès de Pôle emploi jusqu'à

aujourd'hui, 59 % avaient été rejetées, notamment car les demandeurs ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité concernant le seuil imposé de revenu d'activité minimal de 10 000 euros par an en moyenne sur les deux dernières années.

Autres mesures annoncées, des aides pour les assurances facultatives contre les accidents du travail et maladies professionnelles, un doublement du crédit d'impôt pour la formation des dirigeants des entreprises de moins de dix salariés et des allègements fiscaux pour la transmission en cas de départ à la retraite.

Les mesures annoncées en faveur des indépendants seront applicables dès janvier 2022.